

**Séance du 08 NOVEMBRE 2019**

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**08-11-2019-16**

Date de convocation le 25/10/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Présents : 10  
Procuration : 2  
Votants : 12

Le huit novembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

**Étaient présents** : Mmes ETCHART, LOQUET et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Procuration** : Mme BAZIARD donne pouvoir à M. CAMDESSUS, et Mme POLHER donne pouvoir à M. CLAVÉ.

**Secrétaire de séance élue** : M. LACOSTE-PEDELABORDE Jean-Marc

**OBJET : ACHAT TERRAIN A M. REGIS DURAND**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération de principe n°7 du 5 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé de l'achat de 200m<sup>2</sup> de terrain sur la parcelle cadastrée BB 189 appartenant à M. Régis DURAND afin de pouvoir y installer une défense incendie pour le quartier Haut de Bordes.

Or, il a été constaté que cette surface est insuffisante au regard des contraintes du terrain.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 7 du 5 septembre 2019 et d'acheter à M. Régis DURAND un terrain de 275m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée BB 189 en bordure de l'impasse Haut de Bordes pour un montant de trois cent euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré

**DÉCIDE** de retirer la délibération n° 7 en date du 5 septembre 2019

**DÉCIDE** d'acheter 275m<sup>2</sup> de la parcelle BE 189 en bordure de l'Impasse Haut de Bordes pour un montant de trois cent euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire, notamment les actes authentiques pour l'acquisition de cette partie de parcelle.

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2019

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

  
  
Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/11/2019